DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE SACHÉ

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

En attente d'approbation

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 15
Présents 12
Votants 14

L'an deux mille vingt-cinq, et le 27 janvier à 20 heures,
Le Conseil municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane AUGU, Maire,
Date de convocation du Conseil municipal : le 14/01/2025,

Présents : M. Stéphane AUGU, Mme Marie-Pierre PLEURDEAU, M. Olivier BOUISSOU, Mme Séverine HEFTI-BOYER, Mme Bénédicte CHEVALIER, M. Sébastien FRUGIER, M. Michaël LECOMTE, Mme Cécile DESCHAMPS, M. Jules VERNIER, M. Jean DE MAISTRE, M. Philippe RÉDRÉAU et M. Laurent BOSSÉ.

Absents représentés : M. Pascal PLANCHANT (procuration à Mme Marie-Pierre PLEURDEAU) et Mme Sandra JOVANOVIC (procuration à Mme Bénédicte CHEVALIER).

Absente excusée : Mme Josianne BOUGRIER.

Un scrutin a eu lieu, M. Jules VERNIER a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire, après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 16 décembre dernier, propose d'étudier les sujets figurant à l'ordre du jour de la convocation :

2025.1.1/ DROIT DE PRÉFÉRENCE PARCELLE BOISÉE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été saisi pour un droit de préférence sur la parcelle boisée, cadastrée AS 284, située au lieu-dit les Épinettes, d'une surface de 1 968 m², vendue au prix de 10 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas utiliser son droit de préférence pour la parcelle cadastrée AS 284. M. le Maire est chargé de transmettre cette information au Notaire.

2025.1.2/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS TOURISTIQUES COMMUNAUX 2025

Monsieur le Maire rappelle la possibilité pour la commune de déposer un maximum de trois dossiers au titre de l'appel à projets touristiques communaux, communément appelés « fonds de concours tourisme », auprès de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI).
Pour 2025, trois projets sont proposés pour l'aménagement Ouest du Centre-bourg, l'installation de mobilier urbain à l'étang de Maurux et sur les bords de l'Indre et pour la modification du site internet du Gîte communal permettant la prise en compte des changements de couchages.
M. le Maire présente les trois plans de financement suivant (en euros H.T.) :

- Aménagement du bourg : partie Ouest

Dépenses		Recettes	
Plaine de loisirs	45 935.00 €	Fonds concours CCTVI	17 721.50 €
Venelle	7 000.00 €	DETR (30,84%)	19 532.51 €
Parking Nord	1 000.00 €	FDSR (7,79%)	4 933.80 €
Nouveau parking	9 400.00 €	Autofinancement	21 147.19 €
TOTAL	**63 335.00 €**	**TOTAL**	**63 335.00 €**

- Installation de tables de pique-nique à l'étang de Maurux et sur les bords de l'Indre

Dépenses		Recettes	
Acquisition tables	3 717.00 €	Fonds concours CCTVI	1 858.50 €
		Autofinancement	1 858.50 €
TOTAL	**3 717.00 €**	**TOTAL**	**3 717.00 €**

- Modification du site internet du Gîte d'étape de la Métairie

Dépenses		Recettes	
Modification site	840.00 €	Fonds concours CCTVI	420.00 €
		Autofinancement	420.00 €
TOTAL	**840.00 €**	**TOTAL**	**840.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de présenter ces trois dossiers au titre de l'appel à projets touristiques communaux de la CCTVI et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ces demandes.

2025.1.3/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS 2024-2026 FONDS DE CONCOURS VÉLO

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité de déposer une demande de subvention au titre du Fonds de concours vélo auprès de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre. Il est donc évoqué le projet d'aménagement du Centre-bourg, et notamment les travaux de la partie Ouest qui vont démarrer en 2025 et qui concerne également des infrastructures cyclables et l'installation d'équipements facilitant l'usage du vélo. M. le Maire présente le plan de financement estimatif suivant (en euros H.T.) :

Dépenses		Recettes	
Travaux	37 585.75 €	Fonds concours CCTVI	33 467.88 €
Équipement/mobilier	29 350.00 €	DETR (30,84%)	20 642.99 €
		FDSR (7,79%)	5 214.29 €
		Autofinancement	7 610.59 €
TOTAL	**66 935.75 €**	**TOTAL**	**66 935.75 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de présenter ce dossier au titre du Fonds de concours vélo de la CCTVI et charge M. le Maire de signer tous les documents afférents.

2025.1.4/ DEVIS TROTTOIRS RUE DE LA TILLIÈRE

Monsieur le Maire rappelle le devis retenu par le Conseil municipal pour l'aménagement sécuritaire de la rue de la Tillière. Il précise qu'une réunion de concertation avec les habitants a mis en évidence la nécessité de créer des trottoirs sur cette portion de voirie et présente le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 16 153,34 euros TTC.
Si ces travaux sont retenus, M. le Maire précise que ces crédits seront prévus sur le budget primitif de l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise COLAS pour la création de trottoirs sur la rue de la Tillière pour un montant de 16 153,34 euros TTC.

2025.1.5/ DEVIS DE MODIFICATION DU SITE DE RÉSERVATION DU GÎTE D'ÉTAPE DE LA MÉTAIRIE

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Séverine HEFTI-BOYER qui rappelle la décision de modifier des chambres au Gîte d'étape de la Métairie. Trois chambres de quatre couchages vont être équipées d'un lit double surmonté d'un lit simple, soit trois couchages par chambre.
Cette modification implique d'opérer des changements sur le site internet de la commune qui permet de gérer les réservations du Gîte d'étape. Ces modifications permettraient également d'automatiser un certain nombre de tâches administratives liées aux réservations du Gîte qui sont aujourd'hui effectuées par le secrétariat de la mairie (envoi d'un mail de confirmation pour validation du contrat de location et du règlement intérieur, relance pour le paiement des soldes des séjours, …).
Mme HEFTI-BOYER présente un devis de l'entreprise COCHELIN d'un montant de 840 euros pour ces modifications. Il est précisé que ce devis a été évoqué précédemment pour le dépôt d'une demande de subvention au titre du Fonds de concours Tourisme pour 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise COCHELIN pour la modification du site internet du Gîte d'étape de la Métairie pour un montant de 840 euros.

2025.1.6/ REPARATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUITE AU VOL DE CABLES DE LA RUE SAINTE ANNE

Monsieur le Maire rappelle le vol de câbles d'éclairage public survenu en novembre dernier sur une dizaine de candélabres de la rue Sainte Anne. Le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) a fait parvenir un chiffrage pour les réparations qui s'élèvent à 13 640,40 euros TTC, dont un reste à charge pour la commune de 5 683,50 euros.
Il est précisé que ce chiffrage ne prend pas en compte les vols similaires qui ont eu lieu rue Frapesle et place Robert Martin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider ce chiffrage afin que les travaux puissent intervenir rapidement.

2025.1.7/ ÉTUDE D'UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE FUTUR PRÉAU DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire rappelle que le permis de construire en cours d'instruction et validé pour les Architectes des Bâtiments de France pour l'aménagement Ouest du bourg comporte un projet d'installation de panneaux

photovoltaïque sur le préau de la cour de l'école. Afin de pouvoir mener à bien ce projet, il est nécessaire de faire réaliser au préalable une étude de faisabilité. Ainsi, l'entreprise I2C Ingénierie du groupement paysagistes/architectes RELIEFS (ex GAMA) a fait parvenir un devis de 2 400 euros TTC pour cette étude. Afin de pouvoir comparer, un devis a également été sollicité auprès de l'entreprise EREA Ingénierie pour cette étude qui s'élève à 18 480 euros TTC. Un débat s'ouvre sur le fait que les prestations ne peuvent pas être similaires compte-tenu de la différence de tarif. Toutefois, compte-tenu de l'écart de prix, il est proposé de retenir le devis de I2C Ingénierie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise I2C Ingénierie d'un montant de 2 400 euros TTC pour la réalisation de l'étude photovoltaïque sur le préau de l'école.

2025.1.8/ REMBOURSEMENT DE FRAIS

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser :

- 41,29 euros à l'élu qui a fait des achats pour la cérémonie des vœux,
- 10,69 euros à l'élu qui a également effectué des achats pour la cérémonie des vœux,
- un total de 317,23 euros aux agents du service technique qui ont utilisé leur téléphone personnel dans le cadre de leur poste pour 2024. Il est précisé que les frais téléphoniques sont pris en charge à hauteur de 50% sans pouvoir excéder 100 euros par agent et par an,
- 24 euros à l'agent qui a réglé la carte SIM de l'alarme du Gîte en 2024.

2025.1.9/ RÉALISATION D'UN EMPRUNT BANCAIRE POUR LES FRAIS D'ÉTUDES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU BOURG

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les différentes propositions d'emprunt bancaires reçues au cours de l'année 2024 afin de financer les études entreprises pour le projet d'aménagement du bourg. Une consultation d'organismes bancaires a permis de recevoir plusieurs offres de la Banque populaire, la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse d'épargne, le Crédit agricole et le Crédit mutuel.
Après étude des différentes propositions, il s'avère que la meilleure offre de prêt a été consentie pour un montant de 140 000 euros emprunté par le Crédit agricole au taux de 3,07 % sur une durée de 20 ans, avec un remboursement trimestriel et des frais de dossiers qui s'élèvent à 210 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :
- décide de souscrire l'emprunt d'un montant de 140 000 euros précité auprès du Crédit agricole pour le financement des études du projet d'aménagement du bourg,
- charge Monsieur le Maire d'inscrire les fonds nécessaires au remboursement de cet emprunt dans les prochains budgets primitifs et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

2025.1.10/ VENTE DU MATÉRIEL DU GÎTE

Monsieur le Maire rappelle la modification de certains couchages au Gîte d'étape de la Métairie et indique que des lits superposés et des matelas acquis à l'ouverture en 2014 ne seront plus utiles à l'exploitation des lieux. Il propose donc de mettre en vente :

- 6 lits superposés achetés 654,46 euros l'unité,
- 12 matelas achetés 96,72 euros l'unité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de vendre les lits superposés au tarif de 100 euros et les matelas à 20 euros. M. le Maire est chargé d'encaisser les recettes générées par la vente de ce matériel.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur le circuit Christian Meunier suite au rendez-vous récent avec la mairie de PONT DE RUAN et l'association de l'Écurie de la Vallée du Lys Auto (EVLA). L'association a obtenue en 2024 la validation du permis de construire déposé pour régulariser les constructions réalisées sans autorisation d'urbanisme préalable. Un second permis de construire est en cours d'instruction.
Les constructions réalisées étant présentent sur des parcelles communales et intercommunales, des conventions sont en cours de rédaction afin de cadrer la situation. Compte tenu de la régularisation en cours de la situation de l'association en termes d'urbanisme, M. le Maire propose de lever l'arrêté de restriction d'utilisation du circuit par l'association afin de permettre les courses prévues pour l'année 2025. Le Conseil municipal est favorable à cette mesure.

Monsieur le Maire souhaite également aborder les aménagements installés en fin de semaine dernières par le Service territorial d'aménagement du Conseil départemental d'Indre-et-Loire. En effet, des plots béton ont été installés à trois endroits sur la route départementale 356, dite « route des ponts » afin d'interdire le passage des véhicules de plus de 3,5 tonnes sur des ponts fragilisés, sachant que cette limitation de tonnage était déjà en place depuis plusieurs mois mais sans effets réels sur la circulation des engins.
Dès l'installation, plusieurs véhicules ont frotté contre ces blocs bétons distants de 2,05 mètres, provoquant ainsi la colère de plusieurs automobilistes. Une négociation a été entamée avec le service concerné, ainsi qu'avec la Préfecture d'Indre-et-Loire afin de solliciter l'élargissement du passage de 20 centimètres. M. le Maire a finalement eu gain de cause puisque les aménagements ont été modifiés vendredi dernier.
Cependant de nombreux automobilistes se plaignent des dégâts occasionnés sur leurs véhicules. Il est proposé de les orienter vers le Conseil départemental d'Indre-et-Loire pour solliciter une prise en charge de leurs réparations.

Quelques habitants ont sollicité des modifications des horaires de l'éclairage public. Une étude sera menée pour obtenir le coût de ce changement ainsi que l'impact sur les factures d'énergies.

Monsieur le Maire indique que la commune a la possibilité de présenter une demande de subvention au titre des amendes de police pour l'année 2025. Ce dossier devra être validé lors du prochain Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 21h45 et fixe le prochain Conseil municipal au lundi 24 février 2025 à 20h.

Noms	Signature
M. AUGU Stéphane	
Mme PLEURDEAU Marie-Pierre	
M. BOUISSOU Olivier	

Mme HEFTI-BOYER Séverine	
M. PLANCHANT Pascal	Absent représenté
Mme BOUGRIER Josianne	Absente excusée
Mme JOVANOVIC Sandra	Absente représentée
Mme CHEVALIER Bénédicte	
M. LECOMTE Michaël	
M. FRUGIER Sébastien	
Mme DESCHAMPS Cécile	
M. VERNIER Jules	
M. DE MAISTRE Jean	
M. RÉDRÉAU Philippe	
M. BOSSÉ Laurent	